

LES ZONES HUMIDES

ET L'agriculteur

en MIDI-PYRÉNÉES

■ Un nouvel instrument dédié aux zones humides du bassin versant Adour-Garonne

Les Cellules d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH) sont des outils d'aide pour les collectivités ou particuliers désireux de mettre en valeur leurs zones humides en vue d'une gestion plus respectueuse de l'environnement.

Disséminées sur le bassin Adour-Garonne, au nombre de 8 en Midi-Pyrénées, leurs missions auprès de l'agriculteur sont multiples :

- **Information, sensibilisation sur les zones humides** : visite de sites, journée de formation, lettre d'information
- **Visites conseils d'un technicien** pour répondre aux questions de gestion courante des zones humides
- **Expertise technique** : inventaires et diagnostics écologiques et fonctionnels, élaboration d'un plan de restauration/gestion de la Zone Humide cohérent avec les programmes d'actions en cours (DCE, Natura...)
- **Information** sur la réglementation et son évolution : loi sur l'eau...
- **Animation** du réseau local de gestionnaires de zones humides

La CATZH est un interlocuteur privilégié pour la gestion des zones humides. N'hésitez pas à contacter **l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** qui vous renseignera sur la CAT de votre secteur

Glossaire

■ RAMSAR

Convention signée en 1971 relative aux zones humides d'importance internationale ratifiée par la France en 1986. Les Etats signataires s'engagent à prendre en considération leurs zones humides dans l'élaboration de leurs politiques d'aménagement et à fournir une liste de celles d'importance internationale.

■ La Directive "Habitats, faune, flore" (1992)

visé la conservation de la nature dont les zones humides (tourbières, estuaires, prairies, boisements alluviaux...) et d'espèces sauvages (oiseaux, amphibiens) par le réseau Natura 2000.

■ DCE

Directive Cadre sur l'Eau, transposée en Droit Français en 2004 avec la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques). Les zones humides sont citées dans la DCE car elles contribuent au "bon état" des eaux.

■ La loi sur le Développement des territoires ruraux

du 23 février 2005 assure une reconnaissance politique de la protection des zones humides en affirmant que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

L'arsenal pénal de protection

La pollution d'une zone humide est sanctionnée pénalement comme un délit. Les déversements et écoulements dans les eaux superficielles, souterraines ou marines, directement ou non; des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont même provisoirement entraîné des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune; ou des modifications du régime normal d'alimentation en eau constituent un délit pénal et sanctionné comme tel. L'abandon de déchets dans une zone humide est également répréhensible pénalement.

Le préfet délivre au titre de la police de l'eau **des autorisations ou déclarations pour des travaux, installations, ouvrages et activités pouvant porter**

atteinte aux zones humides tels que:

- les assèchements et remblaiements de marais, la réalisation de réseaux de drainage, la création d'étangs ou de plans d'eau, leur vidange ou bien le remblaiement du lit majeur.
- sont concernés aussi toutes installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens.

Le non-respect de ces exigences est pénalement sanctionné par l'article L. 216-8 du Code de l'Environnement. La remise en état peut être ordonnée par le juge pénal en application de l'article L. 216-9 du même code.

Qu'est ce qu'une zone humide ?

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a donné une définition légale des Zones Humides : "**Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eaux douces, salées ou saumâtres de façon permanente ou temporaire**". La **Circulaire du 25 juin 2008, précise la définition et délimitation d'une zone humide sur la base du caractère d'hydromorphie du sol, de la végétation ou de son cortège de plantes.**

Les zones humides sont des milieux de transition entre terre et eau, qui jouent un rôle essentiel dans la biodiversité, la quantité et la qualité de l'eau.

L'homme a peu à peu conquis ces espaces, et les a "aménagés" au cours de grands travaux, ou drainés grâce à la mécanisation récente. Si Midi-Pyrénées ne compte pas de grandes étendues de marais, sa multitude de zones humides, tourbières, prairies et bois inondés, mares et étangs, n'a pas échappé à la tendance générale d'une baisse drastique des superficies (plus de la moitié en 40 ans) et d'une dégradation préoccupante.



Titre légende
Avec 57% du territoire consacré à l'agriculture, les activités agricoles et forestières sont directement impliquées dans la préservation de ces milieux.



Titre légende
Midi-Pyrénées compte des milieux remarquables parmi lesquels figurent au premier plan les zones humides



Titre légende
Reconnaitre ces milieux, mieux appréhender leurs fonctions, proposer des exemples de gestion tel est l'objectif de cette brochure afin que chaque agriculteur puisse effectuer ses choix en connaissance de cause voire engager une démarche.

Imprimé sur papier recyclé non chloré. Conception graphique : Lautreversion.com / Janvier 2009

Et pour l'agriculteur quels avantages ?

Camargue, Sologne, Marais poitevin... Midi-Pyrénées ne compte pas d'étendues humides aussi prestigieuses, mais une multitude de zones humides riches et diversifiées, de grande valeur écologique et fonctionnelle.



Midi-Pyrénées c'est aussi 20 000 km de cours d'eau. Lathræa clandestine, curieuse plante sans chlorophylle, puise directement ses aliments sur les racines des arbres qu'elle parasite.



Espaces humides conquis par l'homme, les peupleraies de culture ont supplanté des boisements alluviaux : si ces forêts alignées bien entretenues font désormais partie du paysage fluvial, le corridor a perdu en biodiversité et en attractivité pour la faune.

Sur les flancs des montagnes, ce sont de vastes prés fleuris qui se sont installés : les prairies hygrophiles. La difficulté d'une mise en culture ont préservés ces prairies de fauche où l'on compte fréquemment plus de 40 espèces de plantes différentes comme la Renouée bistorte, la Reine des prés et bien davantage d'insectes.

Aux abords des deux grands fleuves les forêts inondables appelés "saligues" ou encore "vergnés", ont des allures de jungle où les lianes et les arbres morts ont la part belle. Les **roselières de phragmites**, autrefois communes



Les prairies humides recouvertes par les crues printanières ou inondées par les eaux d'une nappe toute proche, ont été épargnées par la mise en culture. Elles accueillent fréquemment plus de 20 espèces végétales, bien plus d'insectes et quantité de limaces appréciées par les **cigognes**.

Pyrénées, Massif Central et Montagne Noire captent et ralentissent les eaux des pluies et de la fonte des neiges. Une partie sera stockée dans **laquets** et marais d'altitude.

Parmi les zones humides artificielles on compte les étangs et les mares, petits écosystèmes de grande valeur écologique : iris, plantes aquatiques, libellules, amphibiens etc... s'y concentrent.

Les tourbières, ou "sagne", sont constituées d'un matelas végétal spongieux ; les **sphaignes** qui le composent retiennent jusqu'à 30 fois leur poids en eau. En période sèche elles restituent peu à peules quantités d'eau stockées. La Drosera, plante carnivore, le lézard vivipare ou le Fadet des laïches sont quelques espèces typiques des tourbières.



Les zones humides à quoi ça sert ?

Même avec moins d'un hectare, ces milieux jouent un rôle prépondérant dans la biodiversité car ce sont autant de lieux de vie, de reproduction, d'alimentation pour les poissons, les batraciens, les insectes, oiseaux d'eau, mammifères dont chauves-souris.

Entre terre et eau, ces milieux accueillent bien plus d'espèces que les autres écosystèmes. Pour les amphibiens ou les libellules, les zones humides sont indispensables pour leur reproduction. Pour les espèces rares comme le Sonneur à ventre jaune, la perte d'une zone humide isolée entraîne la disparition d'un groupe d'individus contribuant un peu plus à l'extinction de l'espèce.

Lorsque les crues s'étalent, les prairies et boisements inondés ralentissent considérablement la force du courant, ce qui permet l'infiltration de l'eau dans la nappe souterraine diminuant d'autant la violence des crues en aval. Les eaux infiltrées rejoignent la nappe d'eau souterraine, continuent lentement leur cours souterrain, et réalimentent le lit de la rivière lorsque son niveau est bas.

EPONGE, FILTRE, PRODUCTIVITÉ ET BIODIVERSITÉ EN FONT VÉRITABLES INFRASTRUCTURES NATURELLES POUR LE BIEN DE TOUS ET DE LA COLLECTIVITÉ

Grâce à l'eau qu'elles stockent, (parfois aux limons et aux nitrates) leur productivité en biomasse ramenée à l'hectare surpasse largement celle des autres milieux que ce soit en herbage, bois, gibier, poissons etc...

Et pour l'agriculteur quels avantages ?

Il est parfois difficile de trouver une utilité immédiate pour l'agriculteur qui préserve une zone humide, alors que la perte de profit immédiat qu'elle engendre semble flagrante. Et pourtant :

- La forte production de biomasse est certainement le premier avantage : elle assure une quantité de fourrage nécessaire pour le bétail, et offre au forestier une ressource en bois non négligeable.
- La production herbagère a l'avantage d'être décalée dans la saison par rapport aux autres parcelles, ce qui facilite la planification du travail.
- La complexité de ces écosystèmes humides rend le système rustique et donc plus résistant aux envahissantes (moins d'adventices).
- Les lisières des zones humides, loin d'abriter des "ravageurs des cultures" abritent une grande diversité d'animaux, proies et prédateurs et évitent les pullulations d'insectes.
- Le rôle épurateur des zones humides (cumulé à d'autres pratiques) limitent l'envahissement en bas de parcelle par des adventices (grande prêle...).
- Pour l'éleveur, une mare entretenue lui permettra de faire face en période sèche au déficit d'eau.
- L'alimentation en eau des jardins potagers et d'agrément.
- L'agriculteur et sa famille sont les premiers à bénéficier d'une plus grande diversité d'espèces végétales et animales.
- Avec des espèces en hivernage (canards...) et du "gibier" qui trouvent dans ces lieux des havres de paix, la zone humide a aussi une valeur cynégétique qui intéressera le propriétaire chasseur.
- Embellissement et variété du paysage.

Alors, "oui" aux zones humides mais quelles pratiques privilégier ?



Les mares

La mise en défends de la mare rend son accès impossible, ce qui assure une bonne qualité de l'eau profitable au bétail comme au **Triton marbré**, espèce rare.

Les massettes participent au comblement temps permet à la petite faune aquatique de trouver refuge à proximité. Dates et périodes d'intervention sont à réfléchir systématiquement : l'automne et le début de l'hiver sont généralement favorables aux travaux, ceux-ci sont déconseillés de janvier à août. Demandez conseil à votre contact Zones Humides

La présence de **lentilles d'eau** indique une forte concentration en nutriments (nitrates, phosphates). Laisser les végétaux en place : ils participent à la phyto-épuration, ou trouver l'origine de l'excès et diminuer les apports.

La Populiculture

Les entretiens mécaniques sont toujours préférables au désherbage chimique et parfois plus avantageux en termes financiers, mais aussi sanitaires pour les arbres.

Les Prairies

Le pâturage par du bétail reste le meilleur moyen pour valoriser les prairies hygrophiles tout en gardant un milieu ouvert : il allie parfaitement respect des zones humides et activité économique dès lors qu'il est extensif et *a fortiori* quand le bétail n'est pas soumis à des traitements antibiotiques.

Cultures et zones humides

« Avec ce travail, le regard porté par nos concitoyens sur l'agriculture est positif » Depuis bientôt 10 ans, un agriculteur tourangeau, des ingénieurs de l'INRA et du CEMAGREF testent l'efficacité des zones humides et des bois pour épurer les eaux d'un bassin versant de 70 hectares partiellement drainé. Motivation de l'agriculteur : ne plus acheter des produits -polluants et chers- qui finissent dans le ruisseau, obtenir des gains agromonomiques en matière de désherbage sur le colza et au final réduire la charge pour maintenir la marge.



Expérimentation : les eaux de drainage échouent dans un bois et en contrebas d'une parcelle devenue marais pour l'occasion : les teneurs en molécules, relevées automatiquement en amont et en aval des zones humides permettent à l'agriculteur d'adapter ses pratiques : de la simple réduction des intrants, il adopte d'autres comportements : espèces plus rustiques, kit pulvérisation, binage, semis simplifiés et couverts inter-culture.

Sensibilisé à la réduction des pollutions d'origine agricole, cet agriculteur visait un objectif économique et s'est pris de passion pour l'expérimentation menée chez lui et en plus « Avec ce travail, le regard porté par nos concitoyens sur l'agriculture est positif »

